



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Créteil le 9 février 2024

Pôle de Créteil
Affaire suivie par :
Suzanne Akkari
Tél : 01 57.02.64.71
Mél : suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Arrêté du 9 février 2024 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil.

**Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1, et suivants et R.822-2, R.822-12 à R.822-12-2; et l'article R222-16-5

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 20 novembre 2023 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 29 novembre 2023 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 des ministères de l'Education, Jeunesse, Sport et Enseignement Supérieur et Recherche nommant Madame Virginie Catherine directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} février 2024 ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 16 janvier 2024 **portant rectification de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 **constituant le bureau de vote** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 **fixant la liste électorale rectificative** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 8 février 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

- Liste 1 : « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite »
5 257 voix soit 4 sièges
- Liste 2 : « Vote UNEF et assocs : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s »
3 924 voix soit 3 sièges
- Liste 3 : « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote »
742 voix soit 0 siège

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil :

- Pour la liste 1 : « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite »

Titulaires

- RUPERT Gabriel
- CAMUS-MIZZI Luce
- TALALI Karel
- BENSIKHALED Maroua

Suppléants

- LELAQUAIS Quentin
- OUDARD Emmanuelle
- CHRISTOPHE Léo
- NIMAKO Paulette

- Pour la liste 2 : « Vote UNEF et assocs : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s »

Titulaires

- DE BRITO Alice
- AIT YACOUB Yanis
- HOCQUARD Salomé

Suppléants

- H'LIMI Elias
- AIT YOUCEF Kinda
- VENIER Gabriel

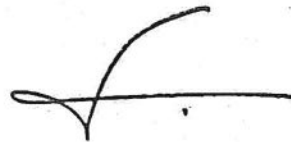
Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de l'académie de Créteil et affiché dans ses locaux.

Article 4

La directrice générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a horizontal line and a curved flourish above it.

Olivier GINEZ

Le présent acte peut être contesté, dans le respect de l'article 19 de l'arrêté du 13 novembre 2023 et des conditions prévues à l'article R.421-1 et R421-2 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Créteil.